

Postulat : pour une inscription à la Bibliothèque et le prêt des documents gratuits à Prilly

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Il est dans l'intérêt évident des enfants et des jeunes, mais aussi de la population en général, de garder la plus grande proximité possible avec le livre et la lecture.

Bien que les enfants jusqu'à 17 ans révolus bénéficient de la gratuité de l'offre, dès 18 ans la cotisation s'élève à Fr. 15.-/an et à Fr. 10.-/an pour les étudiants et bénéficiaires AVS/AI et chômeurs.

Proposer la gratuité de la Bibliothèque est un choix éminemment politique. L'accès gratuit à une bibliothèque a une influence nette sur la fréquentation et sur l'accès universel au savoir et à la culture. Considérant la pyramide des besoins, les publics défavorisés peuvent renoncer à l'accès à la culture et à un abonnement à la bibliothèque, véritable passeport à l'avantage de toutes et tous.

Vous le savez certainement, Lausanne offre l'entière gratuité dans ses différentes bibliothèques municipale et de quartier, comme le fait également le Canton de Vaud avec la bibliothèque cantonale universitaire. Il en est de même pour des communes comme Nyon, Rolle, Gland et plus près de chez nous dans l'Ouest lausannois : Bussigny, Crissier, Ecublens et Renens pour lesquelles l'inscription à la Bibliothèque et le prêt des documents sont gratuits. C'est maintenant le temps pour Prilly d'offrir ce même genre de prestation à notre population.

Comme le dit très bien la Municipalité dans ses réponses aux observations de la Co-Fin sur l'exercice des comptes 2020, s'il s'agissait de « rentabiliser » financièrement la Bibliothèque, la hausse des cotisations devrait être d'une ampleur telle que tout lecteur intéressé fuirait immédiatement notre Bibliothèque. Il n'y a certes pas de rentabilité financière et c'est une « rentabilité » sociale et culturelle qu'il faut rechercher.

Je constate d'ailleurs que les cotisations en 2019 ont rapporté Fr. 3'450.- pour diminuer en 2020 à Fr. 2'505.-. Cette diminution est certainement due à la fermeture de la bibliothèque pendant quelques mois. Par rapport à l'investissement qui s'élève à environ Fr. 300'000.-, les recettes des cotisations représentent vraiment une contrepartie très faible, soit 1% de l'investissement.

En consultant le rapport de gestion 2020, on constate qu'il y a 621 abonnés dont 407 jeunes (0-14ans) qui ne paient pas de cotisations et seuls 270 adultes et jeunes adultes payent cette cotisation de Fr. 10.- ou 15.- selon l'âge. Il reste 24 abonnés en tant que collectivités.

Vu l'évolution constante de l'offre médiatique, il serait dès lors judicieux d'offrir cette alternative gratuite à tout le monde.

Je demande ainsi au Conseil d'accepter le présent postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le PSIG : Geneviève Nosedà Guignard et consorts

